

MON STAGE À L'ÉPÉE : SERVICE SOCIAL ET INTERPRÉTARIAT EN LANGUES DES SIGNES POUR MALENTENDANTS

13 JUILLET 2017

L'Épée est un service d'Accompagnement et d'Interprétation destiné aux personnes sourdes et malentendantes.

Pour ce travail il faut être diplômé. C'est un travail très difficile. L'interprète doit s'adapter à la langue de chaque personne. J'ai fait mon stage du 06/06/2017 au 16/06/2017 comme interprète en langue des signes. J'ai accompagné quelques personnes de l'Épée pour observer comment était ce travail et pour voir si c'était quelque chose pour moi. La langue des signes n'est pas très connue, il n'y a pas beaucoup de gens qui s'intéressent au métier d'interprète en langues des signes. Par exemple, à Liège, il n'y a qu'une seule association qui travaille avec des interprètes en langues des signes. Mais pour moi c'est très intéressant. Je rencontre aussi beaucoup de gens à l'Épée qui m'expliquent leur travail. Ils ont beaucoup de tâches différents : accompagner les personnes dans les démarches administratives quotidiennes, dans les appels téléphoniques, accompagner les personnes en donnant des informations sociales, médicales, juridiques, familiales, financières et relatives au travail...

À l'Épée du site de Liège, il y a 4 assistantes sociales et 4 interprètes.

Un jour, j'étais avec une interprète de l'Épée, nous avons accompagné une dame qui voulait faire un contrat de bail pour un nouvel appartement. Nous avons visité l'appartement avec cette dame et le propriétaire. La dame, grâce à l'intervention de l'interprète, a pu poser toutes ses questions au propriétaire. Le propriétaire, quant à lui, a pu présenter l'appartement et mieux faire connaissance avec la candidate locataire. L'intervention de l'interprète était très importante afin de permettre la communication entre les deux parties.

Normalement, une séance d'interprétariat ne peut excéder 50 minutes. Si l'entretien dure plus longtemps, l'interprète a droit à une pause. Lors de la visite de l'appartement, l'interprète n'a pas eu de pause car elle ne l'a pas mentionné dès le départ. Au fur et à mesure de l'entretien, l'interprète perdait sa concentration ce qui eut un impact sur le contenu traduit. La dame malentendante a commencé à se fâcher un peu. Mon conseil serait d'expliquer dès le début le déroulement de la rencontre et de mentionner la nécessité d'avoir une pause après 50 minutes.

J'ai appris quelques règles du métier d'interprète en langues des signes.

Si une assistante sociale (AS) connaissant la langue des signes a un rendez-vous avec un-e malentendant-e, elle va directement signer. Mais si la personne sourde vient avec un accompagnant ne connaissant pas la langue des signes, il sera difficile pour l'assistante de parler en français et dans le même temps, de signer pour la personnes sourde. C'est alors qu'un-e interprète en langues des signes est sollicité. Exemple : Un père maîtrisant mal la langue des signes qui accompagne son fils sourd chez l'assistante sociale. L'entretien se fera

en français avec une interprète pour le fils. En effet, si l'assistante sociale signe et parle en français en même temps, cela est très difficile et elle risque de faire des erreurs dans l'une ou l'autre langue.

<http://www.epee.be/>

Gabriella Bajramovic